



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Circuits alimentaires locaux - Coopération, innovation, logistique

Publics concernés

- #Agriculteur
- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Innovation](#)
- [#Performance et compétitivité](#)
- [#Filières](#)
- [#Emploi](#)
- [#Agroalimentaire](#)
- [#Agriculture](#)
- [#Pêche](#)
- [#Numérique](#)
- [#Bio](#)

Cet appel à projets, inscrit dans le cadre du Pacte Alimentaire et de NEOTERRA, a l'ambition d'accompagner les projets innovants dans le domaine des Circuits Alimentaires Locaux (CAL). Ces projets peuvent, par exemple, concerner des filières en cours de réorganisation et restructuration en recherche de nouveaux débouchés.

Objectif

- Structurer les filières alimentaires locales en Nouvelle-Aquitaine contribuant au développement économique et à l'emploi dans les territoires ;
- Expérimenter et développer de nouvelles solutions logistiques d'approvisionnement et de distribution ;
- Développer des circuits alimentaires locaux diversifiés prenant en compte l'ensemble des acteurs (établissements publics, entreprises, associations,...), de l'amont à l'aval de la filière ;
- Développer la consommation en produits locaux, de qualité et/ou biologique (BIO), dans les différents marchés régionaux (restauration hors domicile, restauration collective, grandes et moyennes surfaces, distribution directe en circuits de proximité, artisans, ...).

Calendrier

Date limite dépôt des dossiers : 19 juin 2026.

Bénéficiaire

Des groupes structurés ou en cours de structuration autour de projets opérationnels et innovants, les membres du groupe pouvant être :

- Des producteurs et/ou leurs groupements, des transformateurs ;
- Des organismes professionnels de la filière alimentaire ;
- Des acteurs de la distribution et du commerce (restauration hors domicile...) ;
- Des collectivités territoriales (en tant que partenaires uniquement) ;
- Toute autre entité dont l'activité contribue au développement de circuits alimentaires locaux.

Montant

- Taux d'aide régionale : 50 % maximum ;
- Montant minimum de dépenses éligibles : 30 000 € ;
- Montant maximum des dépenses éligibles : 100 000 €.

Dépenses éligibles

- Ingénierie chargée de l'animation et de la réalisation du projet ;
- Prestations externes nécessaires à la mise en œuvre du projet (études, formation, communication...).

Critères de sélection

Caractère structurant du projet pour la filière et le territoire

- Nature et niveau d'implication des acteurs associés ;
- Complémentarité avec les acteurs et initiatives existants ;
- Prise en compte des enjeux et dynamiques des territoires (contribution aux stratégies de développement local) ;
- Pertinence des périmètres et coopérations territoriales ;
- Réorientation des productions en réponse à une situation de crise conjoncturelle sur un territoire.

Méthodologie, efficacité et caractère opérationnel du projet

- Clarté des objectifs, plan d'actions, moyens, évaluation, communication ;
- Adéquation ressources mobilisées / impacts et résultats ;
- Objectifs qualitatifs et quantitatifs mesurables.

Composition et qualité du groupe projet

- Partenaires et acteurs mobilisés au regard des objectifs du projet, missions et compétences ;
- Qualité de la gouvernance et du pilotage du projet.

Viabilité et impact économique du projet

- Impacts mesurables sur l'économie des territoires (revenus et valeur ajoutée) et sur l'emploi local (emplois directs / indirects) ;
- Analyse du/des marché/s et des perspectives de développement ;
- Pérennité des actions et perspectives d'autonomie financière ;
- Etudes technico-économiques ;
- Création de valeur ;
- Renforcement de la compétitivité ;
- Structuration de débouchés commerciaux pérennes.

Transition énergétique et écologique

- Performance énergétique et environnementale ;
- Filières sous Signe officiel de la qualité et de l'origine (SIQO), dont BIO ;
- Filières Haute Valeur Environnementale (HVE).

Diversité des débouchés de commercialisation

- Approvisionnements locaux dans la restauration collective publique, et notamment les lycées ;
- Diversité des autres débouchés : grandes & moyennes surfaces (GMS), grossistes, magasins de producteurs, vente directe...;
- Diversification de l'activité agricole.

Innovation du projet

- Sous l'angle de l'innovation organisationnelle.

Comment faire ma demande ?

- Candidature à effectuer au moyen des formulaires de demande d'aide adaptés au type de projets visés par la candidature et fournis en annexe du présent appel à projets (à télécharger ci-dessous).
- Envoi du dossier complet **avant le 19 juin 2026 par courriel uniquement**, à : circuitscourts@nouvelle-aquitaine.fr en mentionnant dans l'objet du courriel la formule suivante : **AAPCAL2026 - Demande aide - Nom chef de file - Numéro du département.**
- Les fichiers devront être nommés sans espace, sans accent. **Un fichier par pièce est demandé.**
- Pour l'envoi de gros fichiers, la boîte de dépôt suivante peut être utilisée : [boîte dépôt](#).

Correspondants

- **Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche**

Service Relation aux usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption